

**ORDRE DU JOUR :**

**Date de convocation**

09.10.2017

**Date d'affichage**

09.10.2017

**Nombre de conseillers :**

18

**Présents : 17**

**Votants : 18**

- Rétrocession à la commune de la parcelle AH 344 Impasse la Croix Vauthier ;
- Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées ;
- Rapport d'activités 2016 de la communauté d'agglomération de Châlons en Champagne ;
- Demande d'inscription de la grande rue au programme des travaux d'aménagement de traverses d'agglomérations sur voirie départementale ;
- Informations diverses ;
- Questions diverses.

----

L'an deux mil dix-sept, le seize octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET, Maire.

**OBJET :**

Etaient présents tous les conseillers sauf : Claude MICHELIN.

**POUVOIR :**

- Claude MICHELIN a donné pouvoir à Hervé MAILLET,

Jérémy MAUWARIN a été désigné secrétaire.

----

**N° 2017/26**

**RETROCESSION A LA  
COMMUNE DE LA  
PARCELLE AH 344  
IMPASSE LA CROIX  
VAUTHIER**

---

Le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il a reçu une demande de la part de plusieurs propriétaires tendant à céder à la commune la parcelle AH 344 correspondant à la voie privée qui dessert les n° 15, 16 et 17 La Croix Vauthier. Il précise que les frais relatifs à cette cession seront pris en charge par les copropriétaires.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCEPTE** la cession de la parcelle AH 344.

**AUTORISE** le Maire à accomplir tous les actes en découlant.

**DIT** que cette parcelle correspondant à l'impasse de la rue La Croix Vauthier est intégrée dans le domaine public de la commune.

----

**Pour : 18**

**Contre :**

**Abstention :**

*Acte reçu en  
préfecture le  
23/10/2017*

N° 2017/27

**RAPPORT DE LA  
 COMMISSION  
 LOCALE  
 D'EVALUATION DES  
 CHARGES  
 TRANSFEREES ET  
 ATTRIBUTIONS DE  
 COMPENSATION  
 2017**

Le Maire expose aux membres de l'assemblée que le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est réunie le 13 septembre 2017 doit être adopté à la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population de l'EPCI ou les 2/3 des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI).

En ce qui concerne la commune de SARRY, le montant des attributions définitives 2017 est arrêté à 96 679 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

Pour : 18

Contre :

Abstention :

**DECIDE** d'adopter le rapport de la CLECT 2017 qui arrête le montant définitif des attributions de compensation 2017 pour la commune de SARRY à 96 679 € et de notifier cette décision au Président de la communauté d'agglomération.

*Acte reçu en  
 préfecture le  
 23/10/2017*

----

N° 2017/28

**RAPPORT  
 D'ACTIVITES 2016  
 DE LA COMMUNAUTE  
 D'AGGLOMERATION  
 DE CHALONS EN  
 CHAMPAGNE**

Le Maire présente aux membres de l'assemblée le rapport d'activités 2016 de la communauté d'agglomération de Châlons en Champagne

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**PREND** acte dudit rapport.

Pour : 18

Contre :

Abstention :

*Acte reçu en  
 préfecture le  
 23/10/2017*

----

N° 2017/29

**DEMANDE  
 D'INSCRIPTION DE  
 LA GRANDE RUE (RD  
 60) AU PROGRAMME  
 DES TRAVAUX  
 D'AMENAGEMENT DE  
 TRAVERSES**

Le Maire expose aux membres de l'assemblée que les travaux de renouvellement du réseau d'assainissement Grande rue (RD 60) vont être achevés début novembre et que le SIEM va aussitôt entamer l'enfouissement des réseaux. Ces travaux devraient alors durer environ 5 mois.

Il précise que les travaux de réfection de voirie et de trottoirs de l'ensemble de la grande rue qui suivront et qui visent à sécuriser les usagers et à assurer l'accessibilité pourraient être inscrits au programme départemental des travaux d'aménagement de traverses d'agglomérations.

**D'AGGLOMERATIONS  
SUR VOIRIE  
DEPARTEMENTALE**

Dans ce cadre, le département prend en charge la totalité du montant TTC des travaux sur chaussée dans la limite d'une largeur de 6 mètres et participe aux frais d'études (à hauteur de 8 % du montant TTC des travaux de chaussée) ainsi qu'à la réalisation des trottoirs, bordures, caniveaux et plateaux surélevés (à hauteur de 18% avec un plafond des dépenses éligibles limité à 280 € HT par mètre linéaire).

Pour : 17

Contre :

Abstention : 1

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

*Acte reçu en  
préfecture le  
23/10/2017*

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** la réalisation des travaux d'aménagement de la Grande rue et s'engage à financer sa part de travaux.

**DEMANDE** l'inscription de la grande rue (RD60) au programme des travaux d'aménagement de traverses d'agglomérations sur voirie départementale.

----

**RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES :**

- 2017/26 : Rétrocession à la commune de la parcelle AH 344 Impasse la Croix Vauthier ;
- 2017/27 : Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées ;
- 2017/28 : Rapport d'activités 2016 de la communauté d'agglomération de Châlons en Champagne ;
- 2017/29 : Demande d'inscription de la grande rue au programme des travaux d'aménagement de traverses d'agglomérations sur voirie départementale ;

**LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS :**

MAILLET Hervé	REGNIER Sylvie	BREMONT Bruno	MONTEL MARQUIS Armelle	DOMMANGE François
DELB Michel	ANDRE Jeannine	LEBLANC André	BERTHON Claude	GEYER Françoise

2017/36

COMMUNE DE SARRY  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2017

<b>DEROCHE Jean-Noël</b>	<b>ROBIN- BAUDOIN Florence</b>	<b>MICHELIN Claude</b>	<b>VERDIER Isabelle</b>	<b>GUERSILLON Céline</b>
		<i>Représenté</i>		
<b>TAPIN Laurent</b>	<b>MARAT Carine</b>	<b>MAUUARIN Jérémy</b>		